



Lors de cette première réunion de concertation autour du futur RLPi de Thonon Agglomération, informez-vous et échangez sur la démarche, ses enjeux et ses objectifs.

Le diagnostic réalisé à l'issue de la première phase d'études conduite depuis 2019 sera également présenté à cette occasion.

L'enjeu est de construire avec les communes, les habitants, les acteurs économiques et les associations de l'agglomération, un outil de planification performant, qui adapte la réglementation nationale aux spécificités du territoire.

RETRANSMISSION
EN DIRECT SUR



SUIVEZ LA RÉUNION DEPUIS VOTRE DOMICILE !

Celle-ci sera diffusée en direct sur notre page **YouTube** "Thonon Agglo". La vidéo sera également consultable en différé.

Vous souhaitez nous faire part dès maintenant de vos questions ou de tout autre commentaire ou suggestion : rdv sur www.thononagglo.fr (rubrique Urbanisme / RLPi).



QU'EST-CE QUE LE [RLPi] ?

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document d'urbanisme. Il vise à trouver le juste équilibre entre la préservation de notre cadre de vie et la nécessaire visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles ou associatives.

À l'échelle des 25 communes de l'agglomération, il fixera, par zones, les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicité, de pré-enseignes, et d'enseignes. Le RLPi encadrera notamment les implantations, les formes, les dimensions, les couleurs, la densité, la typologie des supports publicitaires, ou encore leur mode d'éclairage, selon les zones définies (centre-ville, zones d'activités, espaces résidentiels...).